



Nostra  
Immobilier

# Barème des honoraires

1er janvier 2024

## Transaction

Montants TTC

- De 0 € à 80 000 € :	6000 €
- De 80 001 € à 200 000 € :	6 % ( Avec un minimum de 6000 € )
- De 200 001 € à 450 000 € :	5 %
- Plus de 450 001 € :	4,5 %
- Programme neuf :	3 %
- Box, garage, stationnement :	2500 €

Mandat de vente :

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

Mandat de recherche :

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Estimation : 150 € TTC (offerte si mise en vente)

Honoraires de rédaction d'un acte sous signature privée par un juriste 100 € TTC.

## Location

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

*Pour le locataire et le propriétaire*

Moins de 40 m <sup>2</sup> :	8 € TTC / m <sup>2</sup>
De 40 m <sup>2</sup> à 60 m <sup>2</sup> :	6 € TTC / m <sup>2</sup>
De 61 m <sup>2</sup> à 100 m <sup>2</sup> :	5 € TTC / m <sup>2</sup>
> 100 m <sup>2</sup> :	4 € TTC / m <sup>2</sup>

Garage : 1 mois de loyer pour le bailleur et le locataire.

État des lieux : 3 € TTC / m<sup>2</sup>

Avenant au bail : 200 € TTC\*

\* Les frais sont partagés entre le locataire et le propriétaire, selon le barème de la loi ALUR.

## Gestion locative

Honoraires 7,08 % TTC des loyers encaissés.

2,5 % TTC GLI totale.

100 € Déclaration fiscale.

En partenariat avec le service de gestion, Carte « Gestion immobilière » N°CPI 4401 2016 000 010 145.